

Louvain-la-Neuve, le 1^{er} avril 2011

Enseignement UCL

Les diplômés d'architecte et d'ingénieur architecte mènent à un emploi

La presse a fait écho, ces derniers jours, à une enquête du FOREM sur l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi wallons sortis de l'enseignement en 2009. L'enquête indique, parmi d'autres conclusions, que certaines études mènent plus rapidement à un emploi que d'autres. Elle liste en particulier **les diplômés les moins favorables sur le marché du travail**. En tête de cette liste, qui indique le pourcentage d'insertion après 6 mois, les diplômés d'architecture et d'ingénieur architecte.

La Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'UCL réagit à cette **vision parcellaire qui ne tient pas compte des particularités du métier d'architecte**.

Les résultats de l'enquête du FOREM reflètent l'insertion des jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi après 6 mois. Or, un jeune diplômé architecte ou ingénieur architecte doit accomplir un stage de deux ans auprès d'un bureau confirmé, stage supervisé par l'ordre des architectes, avant d'avoir accès à la profession. Ce stage s'effectue le plus généralement sous statut d'indépendant. **Les jeunes diplômés architectes ou ingénieurs architectes qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi constituent donc une petite minorité** qui ne souhaite pas embrasser le cursus « normal » de la profession. .

En outre, le Centre d'information et d'orientation (CIO) souligne que les chiffres d'insertion professionnelle après 6 mois de recherche d'emploi reflètent rarement les chiffres d'insertion à plus long terme. Autrement dit, une situation professionnelle peut changer radicalement après plusieurs années.

Enfin, s'il existe, en France, à l'échelle nationale, **des enquêtes standardisées sur l'insertion des diplômés**, cette démarche est en cours d'élaboration en Communauté française, mais elle n'est pas encore effective.

INFOS PRATIQUES

Qui (presse) ? André de Herde, doyen de la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'UCL : 010 47 21 42 ou 0475 93 02 25